

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 25

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

OBJET

Subventions à des associations agissant en direction de la jeunesse

**Direction de la Jeunesse et des Sports
Service de la Jeunesse
19656**

PRESENTATION

Le Conseil départemental a renouvelé son aide en fonctionnement et en investissement pour le financement d'actions conduites par des associations en direction des jeunes.

ELEMENTS D'APPRECIATION

Les associations jeunesse du département, ayant au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande, peuvent bénéficier d'une subvention d'aide au fonctionnement.

La subvention est évaluée au regard de la politique départementale jeunesse : l'implication des jeunes doit être valorisée, de même que les actions mises en place et s'inscrivant dans les axes forts définis par les Etats Généraux de Provence (Accès à l'emploi à travers l'insertion sociale et professionnelle, l'accès aux loisirs, à travers le sport, la culture, le multimédia, les loisirs, la défense des valeurs de l'éducation populaire et l'axe citoyenneté à travers l'engagement des jeunes, la prévention, la valorisation de la jeunesse...)

Pour que le dossier soit recevable par le service, les associations doivent obligatoirement fournir un ensemble de documents administratifs et comptables, dont le compte-rendu d'activité de l'année antérieure.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

Il vous appartient de vous prononcer sur les demandes de subventions présentées, pour l'année 2017, par des associations du département pour la mise en place de projets en direction des jeunes.

Ces associations répondent à des objectifs d'accès à l'emploi, aux loisirs, à la culture, au sport, à l'éducation civique.

Pour la 4^{ème} répartition des crédits de subvention de 2017, il convient de se prononcer sur les demandes de fonctionnement et d'investissement présentées pour la mise en place de 14 projets conduits par 13 associations situées sur le département.

Vous trouverez, ci-joint, la répartition proposée pour chacune de ces demandes.

Ces propositions sont d'un montant total de 87 986 € pour le financement de 12 actions sur la section de fonctionnement et de 2 actions sur la section d'investissement.

PROPOSITION

Sur proposition de Madame la Déléguée à la Jeunesse et à la Prévention, je vous invite à :

- vous prononcer sur l'attribution de subventions départementales, d'un montant total de 87 986 € aux associations figurant sur la liste jointe au rapport pour la mise en place de leurs projets.

- m'autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 23 000 € à signer une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

Pour le fonctionnement, la dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.
Pour l'investissement, la dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL